(11) **EP 1 145 867 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

17.10.2001 Bulletin 2001/42

(51) Int Cl.7: **B42F 13/00**

(21) Numéro de dépôt: 01420020.8

(22) Date de dépôt: 26.01.2001

(84) Etats contractants désignés:

AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE TR

Etats d'extension désignés:

AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: 03.02.2000 FR 0001351

(71) Demandeur: Avery Dennison France 93420 Villepinte (FR)

(72) Inventeurs:

 Couttet, Isabelle 74300 Chatillon sur Cluses (FR)

Lasnier, Olivier
 10000 Troyes (FR)

(74) Mandataire: Thibault, Jean-Marc Cabinet Beau de Loménie 51, Avenue Jean Jaurès B.P. 7073 69301 Lyon Cédex 07 (FR)

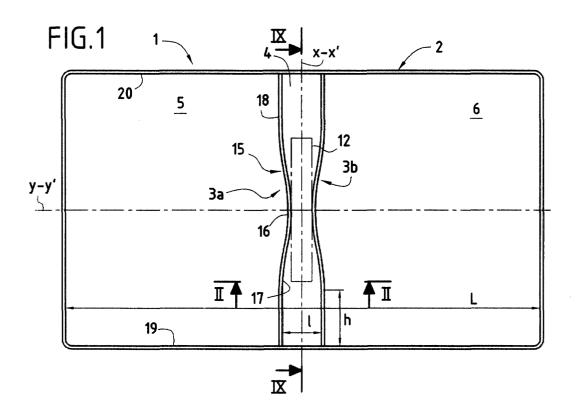
(54) Classeur a dos ergonomique

(57) - Article de papeterie.

- Le classeur est caractérisé en ce que les deux zones de pliage adoptent deux tracés (15), pour partie au moins courbes et symétriques, de part et d'autre de l'axe de symétrie longitudinale (x-x'), de manière à définir, en

position pliée des plats, un évidement dans la partie de chaque plat prenant naissance à partir du dos et un bombement de ce dernier.

- Application aux classeurs à forte capacité de rangement.



Description

[0001] La présente invention est relative au domaine des articles de papeterie et elle concerne, plus particulièrement, les articles pouvant être qualifiés de reliure ou de classeur qui sont, le plus souvent, équipés intérieurement d'un mécanisme approprié pour assujettir des documents, reliés ou non, qu'il convient de ranger selon un ordre déterminé et de préserver pour en faciliter le classement et la consultation.

[0002] Par mécanisme, il convient, bien entendu, de prendre en compte toutes les propositions connues de l'art antérieur, qu'elles soient à levier et arceaux, à anneaux ou encore à pinces.

[0003] Les articles du type ci-dessus sont, généralement, conçus pour accepter le classement d'un grand nombre de documents et sont réalisés, à cette fin, de manière à présenter une résistance suffisante lors des manipulations et des rangements.

[0004] En règle générale, de tels articles de papeterie sont réalisés en carton compact ou en matière plastique de forte épaisseur et possèdent, généralement dans une partie sensiblement médiane, des zones de pliage qui ont pour vocation de délimiter, dans la feuille ou plaque de matière première constitutive, un dos possédant un axe de symétrie longitudinal et, de part et d'autre de ce dernier, deux plats qui peuvent être de largeurs et de hauteurs égales ou différentes.

[0005] Compte tenu de la capacité de classement de documents, le dos présente, généralement, une largeur importante, de sorte qu'un classeur, dont la vocation est d'être rangé selon une orientation verticale debout, devient, lorsqu'il est chargé, difficilement préhensible et manipulable d'une seule main, en raison de son poids. [0006] C'est la raison pour laquelle il est généralement prévu de ménager, en partie basse, dans le dos une ouverture, par exemple circulaire, cerclée ou non, qui offre la possibilité d'introduire un doigt de la main pour faciliter la préhension et la prise en charge du classeur.

[0007] Malgré cette disposition, les classeurs du type connu, tel que rappelé ci-dessus, ne constituent pas des articles dont la manipulation est aisée.

[0008] C'est un objet de l'invention que d'apporter des perfectionnements aux articles du type ci-dessus, de manière justement à surmonter les inconvénients de manipulation qu'ils font naître, en proposant uniquement des modifications constructives qui fournissent à l'utilisateur des moyens de préhension améliorant la manipulation de tels articles.

[0009] Pour atteindre l'objectif ci-dessus, le classeur à dos ergonomique est caractérisé en ce que les deux zones de pliage adoptent deux tracés, pour partie au moins, courbes, de manière à définir, en position pliée des plats, un évidement dans la partie de chaque plat prenant naissance à partir du dos et un bombement de ce dernier

[0010] Diverses autres caractéristiques ressortent de

la description faite ci-dessous en référence aux dessins annexés qui montrent, à titre d'exemples non limitatifs, des formes de réalisation de l'invention.

[0011] La fig. 1 est une vue en plan développé d'un article de papeterie conforme à l'invention.

[0012] La fig. 2 est une coupe transversale partielle prise, à plus grande échelle, selon la ligne II-II de la fig. 1

[0013] La fig. 3 est une coupe-élévation partielle illustrant une variante de réalisation par rapport à la fig. 2.
[0014] La fig. 4 est une perspective partielle montrant, à échelle différente, certaines caractéristiques ergonomiques de l'article selon l'invention et résultant de la conformation structurelle qui lui est conférée.

[0015] La fig. 5 est une coupe prise selon la ligne V-V de la fig. 4.

[0016] La fig. 6 est une élévation prise selon le plan VI-VI de la fig. 4.

[0017] Les fig. 7 et 8 sont des vues en plan développé analogues à la fig. 1 mais montrant des variantes de réalisation.

[0018] La fig. 9 est une coupe-élévation prise, à plus grande échelle, selon la ligne IX-IX de la fig. 1.

[0019] Les **fig. 10** et **11** sont des élévations représentant, à plus petite échelle, des variantes de réalisation des moyens de l'invention.

[0020] La fig. 1 montre un article de papeterie, du type reliure ou classeur, désigné dans son ensemble par la référence 1. De manière conventionnelle, l'article 1 est constitué par une plaque ou feuille de matière première appropriée 2 qui peut être du carton compact ou, encore, une matière plastique convenable, telle que du polypropylène. La feuille ou plaque 2 possède deux zones de pliage 3a et 3b qui sont réalisées de toute manière appropriée pour délimiter, dans la feuille ou plaque 2 un dos 4 possédant un axe de symétrie longitudinal x-x' et, de part et d'autre de ce dos, deux plats 5 et 6 dont les largeurs, rapportées à un axe de symétrie transversal commun y-y', peuvent être égales, comme illustré par la fig. 1, ou encore différentes.

[0021] La fig. 2 montre que, dans le cas de réalisation de la plaque 2 à partir de carton compact, les zones de pliage 3a et 3b peuvent être constituées chacune par un rainage 7 marqué dans l'épaisseur de la matière première constitutive de la plaque 2.

[0022] La fig. 3 fait apparaître une variante de réalisation dans laquelle la plaque 2 est constituée par deux films 8 et 9 qui enserrent, par des soudures appropriées, des âmes 10 constituant le dos 4 et les plats 5 et 6. Dans un tel cas, les films 8 et 9 sont soudés entre eux, comme désigné par la référence 11 dans les parties correspondant aux zones frontières entre les âmes 10, de manière à constituer, comme dans l'exemple précédent, les zones de pliage, telles que 3a et 3b.

[0023] De manière conventionnelle, l'article 1 est pourvu, de préférence sur la face interne du dos 4, d'un mécanisme 12 qui est approprié à la mise en place, au maintien et au retrait de documents devant être classés

50

et/ou consultés. Un tel mécanisme 12 peut être du type à arceaux et levier, à anneaux, voire à pinces, sans que la structure particulière retenue ait une incidence sur l'objet de l'invention.

[0024] Dans une première forme de réalisation de l'invention illustrée par la fig. 1, chaque zone de pliage comporte un tracé 15 qui est constitué, au moins, par une partie courbe 16, par exemple centrée sur l'axe de symétrie transversal y-y' et qui offre sa convexité en visà-vis de celle appartenant à la zone 3b en étant située par rapport à cette dernière à égale distance par rapport à l'axe de symétrie longitudinal x-x'.

[0025] Selon l'invention, chaque tracé 15 comporte, également, deux parties 17, de courbure inverse à celle de la partie 16 à laquelle elles se raccordent dans un prolongement continu. Selon l'invention, les parties 17, de courbure inverse, se raccordent aussi à des parties 18 rectilignes, s'étendant, de préférence mais non exclusivement, parallèlement à l'axe de symétrie longitudinal x-x' pour aboutir aux bords de la plaque ou feuille 2, respectivement 19 et 20 et qui sont considérés comme bas et haut en prenant en compte une orientation de position de rangement debout sur une surface d'appui, telle qu'une étagère 21, telle que cela est illustré par la fig. 4.

[0026] La conformation particulière des zones de pliage comme dit ci-dessus est choisie pour obtenir les résultats suivants, lorsque les plats 5 et 6 sont pliés dans le même sens relativement au dos 4 pour être sensiblement disposés parallèlement l'un à l'autre.

[0027] En raison de ce pliage, uniquement autorisé par les tracés décrits ci-dessus, chaque plat 5 ou 6 présente, à partir de sa zone frontière avec le dos 4, un évidemment 22 dont la plus grande profondeur correspond à la courbure maximale de la zone 16 et qui vient se raccorder et mourir au plan général du plat 5 ou 6, sensiblement à partir du raccordement entre la partie 16 et les parties 17 de courbure inverse.

[0028] Le pliage, tel que décrit ci-dessus, a aussi une autre incidence qui est plus particulièrement mise en évidence par la fig. 5. En effet, en raison de la présence des parties courbes 16 opposées en vis-à-vis pour ce qui concerne les deux tracés 15, le pliage qui intervient provoque une déformation du dos 4 dont la partie sensiblement médiane forme un renflement ou bombement 23 saillant à partir de la face extérieure du dos 4.

[0029] Les modifications structurelles ci-dessus qui interviennent à la suite du repliement des plats 5 et 6 permettent, comme cela est mis en évidence par les fig. 4 à 6 de délimiter, dans la zone sensiblement médiane ou en tout cas qui correspond à la situation en vis-à-vis des parties 16, une réduction notable de la largeur maximale 1 du dos 4. Une telle réduction de largeur permet de délimiter, en quelque sorte, une poignée de préhension facilement accessible et préhensible pour la manipulation du dossier.

[0030] L'ergonomie de la poignée, désignée dans son ensemble par la référence 25, est également assurée

par le bombement ou renflement 23 qui a vocation à épouser la forme palmaire de la main dans sa position de préhension.

[0031] La modification structurelle qui intervient possède une seconde incidence qui est mise plus particulièrement en évidence par les fig. 4 et 6 représentant le classement côte à côte de plusieurs articles 1 en état replié et posés selon une orientation de rangement debout.

[0032] En effet, les évidements 22 qui, pour deux classeurs côte à côte, se trouvent en opposition, délimitent entre eux un dégagement 26 qui permet l'insertion aisée des doigts de la main lors de la préhension et favorise l'adaptation sur la poignée 25 lorsqu'il convient particulièrement d'extraire un article d'un rangement d'une pluralité de ces derniers disposés côte à côte.

[0033] Les avantages de manipulation qui résultent de la poignée de préhension 25 et de la présence des dégagements 26 sont d'autant plus appréciables que la largeur du dos 4 est importante, laquelle est en relation avec la capacité de rangement offerte par l'article 1.

[0034] Ces dispositions constructives décrites ci-dessus peuvent faire l'objet d'un certain nombre de caractéristiques dimensionnelles sans pour autant sortir du cadre de l'invention.

[0035] Les expérimentations ont permis de considérer que, pour une largeur transversale hors tout de la feuille ou plaque 2, prise parallèlement à l'axe de symétrie transversal y-y' et, par exemple, définie par la largeur L pouvant être comprise entre 400 et 700 mm et, pour une largeur 1 du dos 4 comprise entre 25 et 100 mm, les portions courbes 16 pouvaient être définies par un rayon de courbure compris entre 300 et 1 200 mm.

[0036] Dans l'exemple selon la fig. 1 et pour les mêmes conditions dimensionnelles que celles ci-dessus, il peut être retenu de conférer aux parties 17 de courbure inverse un rayon compris entre 80 et 500 mm.

[0037] De même, il peut être prévu de conférer aux lignes de pliage rectiligne une hauteur **h** rapportée à l'axe de symétrie longitudinal **x-x'** comprise entre 5 et 100 mm.

[0038] Une variante de réalisation est illustrée par la fig. 7 selon laquelle chaque tracé 15 est uniquement constitué par une portion courbe 16₁ qui aboutit directement aux bords 19 et 20.

[0039] La fig. 8 montre une autre variante de réalisation selon laquelle chaque tracé 15 comporte une portion courbe convexe 16_2 qui se raccorde, sans la présence des parties de courbure inverse 17, directement aux parties rectilignes 18.

[0040] La fig. 9 montre une disposition secondaire de l'invention qui est destinée à tenir compte du bombement 23 imposé au dos 4 dans la position de repliage des plats 5 et 6.

[0041] Compte tenu de ce bombement, qui disparaît lorsque l'article est entièrement ouvert, il est prévu d'assujettir le mécanisme 12 sur la face interne du dos 4 par des moyens de fixation 30 admettant un jeu relatif dans

20

30

40

45

50

la direction de l'axe de symétrie longitudinal x-x'. Les moyens 30 peuvent consister en des rivets 31 qui traversent des boutonnières ou trous oblongs 32 pratiqués dans les parties du dos à partir desquelles le bombement 23 prend naissance dans l'état fermé du classeur. [0042] Si dans les exemples de réalisation précédents, il a été évoqué l'existence, pour la constitution des tracés 15, de parties 16, 17 et 18 qui sont exprimées en relation de symétrie avec les axes x-x' et y-y', il doit être considéré une variante qui ne sortirait pas du cadre de l'invention et qui consisterait à déplacer, d'une même mesure, par exemple les parties 16, pour les rapprocher, soit du bord 19, soit du bord 20.

5

[0043] Il peut être envisagé également, comme cela est illustré par la fig. 10, de réaliser des parties 16a qui ne soient pas définies par un seul rayon de courbure mais qui, au contraire, comportent, soit une succession de rayons, soit un seul, tel que R1 qui est raccordé à une partie rectiligne 18a correspondante par une ligne de pliage 31 à caractère oblique.

[0044] Une telle forme de réalisation conduit à délimiter, en position pliée de l'article, une poignée de préhension 25 qui est située en partie basse du dos 4 par rapport à l'axe y-y' et qui peut offrir un dégagement 22 plus accentué en partie basse qu'en partie haute de la poignée.

[0045] La fig. 11 montre une autre forme de réalisation possible dans laquelle les parties 16a, du type décrit ci-dessus, se trouvent inversement réalisées.

Revendications

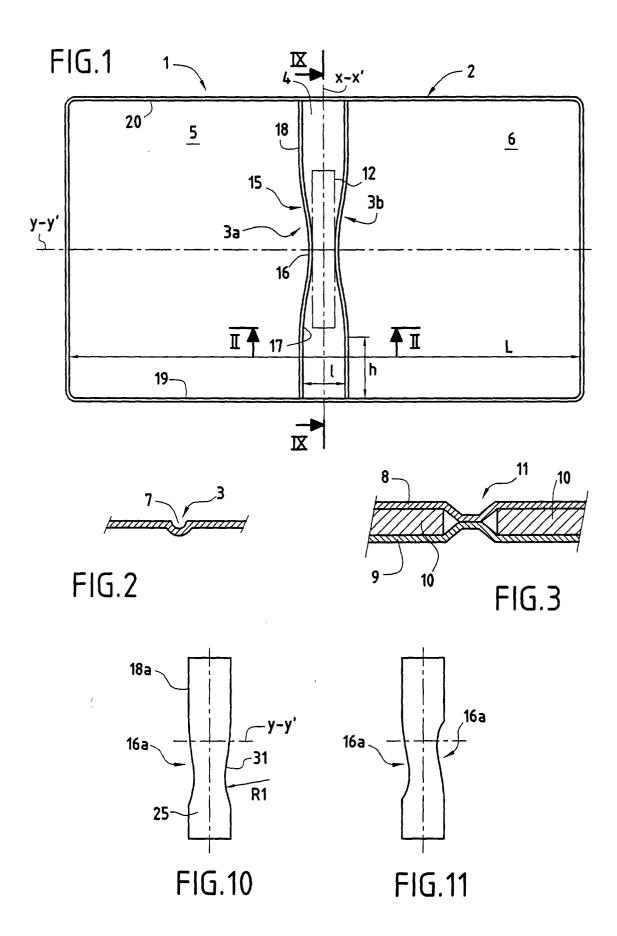
Classeur à dos ergonomique, du type comprenant un dos (4) prolongé, de part et d'autre d'un axe de symétrie longitudinal (x-x') et au-delà de deux zones de pliage (3a, 3b), par deux plats (5 et 6) dont les largeurs, considérées parallèlement à un axe de symétrie transversal (y-y') orthogonal à l'axe de symétrie longitudinal, peuvent être égales ou différentes,

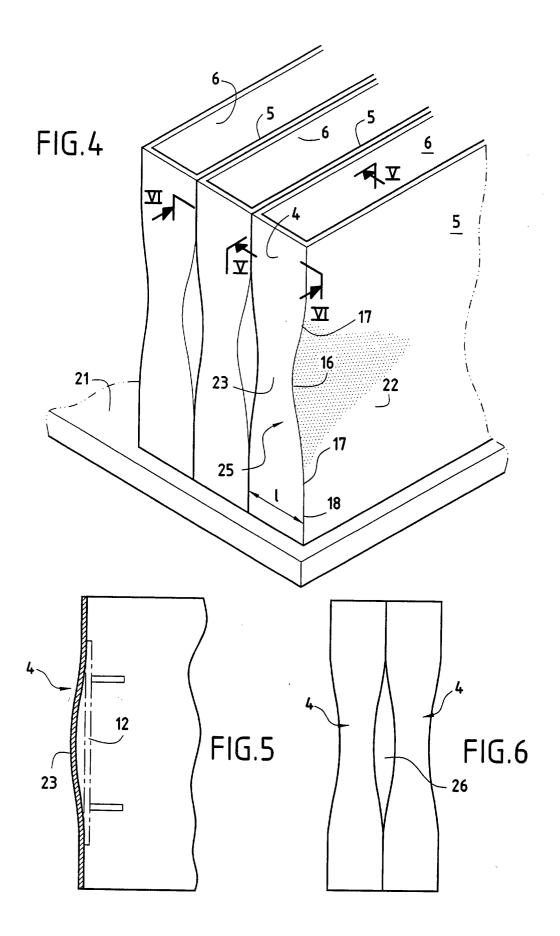
caractérisé en ce que les deux zones de pliage adoptent deux tracés (15), pour partie au moins courbes, de manière à définir, en position pliée des plats, un évidement (22) dans la partie de chaque plat prenant naissance à partir du dos et un bombement (23) de ce dernier.

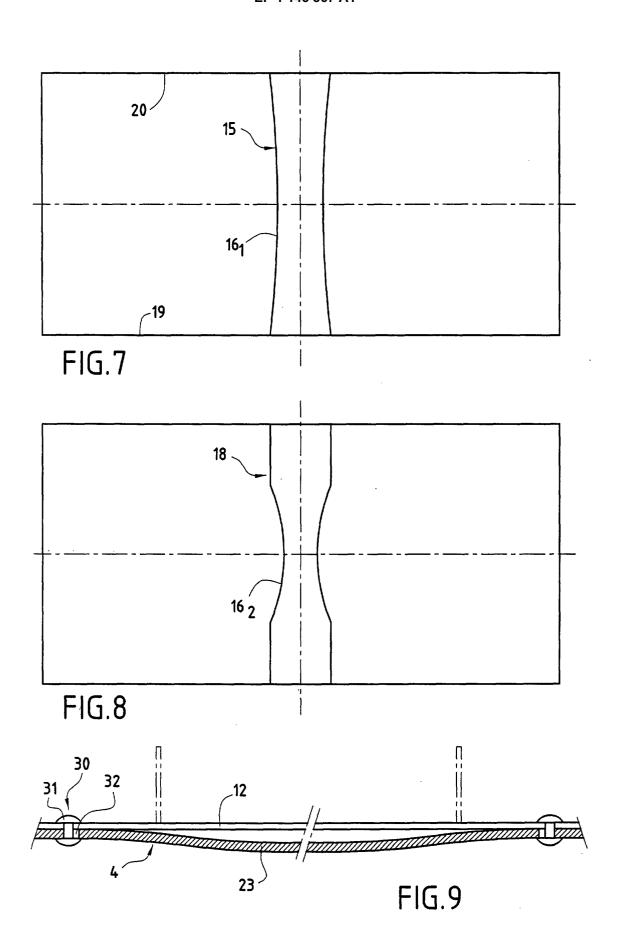
- 2. Classeur selon la revendication 1, caractérisé en ce que les deux tracés (15) courbes présentent deux convexités (16) en vis-à-vis.
- 3. Classeur selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que les tracés courbes (15) sont symétriques par rapport à l'axe de symétrie transversal (y-y').
- 4. Classeur selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les tracés courbes (15) abou-

tissent aux bords (19 et 20) des plats et du dos, bas et haut en considération d'une orientation en position de rangement debout.

- 5. Classeur selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les tracés courbes (15) se raccordent à deux lignes de pliage rectiligne (18) aboutissant aux bords bas et haut.
- Classeur selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que les tracés courbes (15) se raccordent à deux lignes de pliage de courbure inverse (17).
- 15 7. Classeur selon la revendication 6, caractérisé en ce que les lignes de courbure inverse (17) se raccordent aux lignes de pliage rectilignes (18).
 - Classeur selon la revendication 6, caractérisé en ce que les lignes de courbure inverse (17) aboutissent aux bords bas et haut en considération d'une orientation en position de rangement debout.
 - Classeur selon l'une des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que, pour une largeur totale de classeur (L) prise sur l'axe de symétrie transversal (y-y') et comprise entre 400 et 700 mm et incluant une largeur (1) de dos (4) comprise entre 25 et 100 mm, les parties courbes (16) sont définies chacune par un rayon compris entre 300 et 1 200 mm.
 - 10. Classeur selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que les tracés courbes (15) comportent des parties de pliage rectilignes (18) présentant, parallèlement à l'axe de symétrie longitudinal, une longueur comprise entre 5 et 100 mm.
 - 11. Classeur selon l'une des revendications 1 à 10, caractérisé en ce que les tracés courbes se raccordent à des lignes de courbure inverse (17) définies chacune par un rayon compris entre 80 et 500 mm.
 - 12. Classeur selon l'une des revendications 1 à 11, caractérisé en ce que les tracés courbes délimitent un dos dont la face, dite interne, en considération du sens d'utilisation du classeur, supporte un mécanisme (12) d'assujettissement de documents.
 - 13. Classeur selon la revendication 12, caractérisé en ce que le mécanisme est lié au dos par des moyens de fixation (30) admettant un jeu relatif dans la direction de l'axe de symétrie longitudinal.









RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande EP 01 42 0020

atégorie	Citation du document ave des parties per	c indication, en cas de besoin, tinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	FR 2 774 631 A (MO 13 août 1999 (1999 * figure 2 *		1	B42F13/00
	GB 1 336 697 A (RA 7 novembre 1973 (1 * figure 1 *			
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
	sent rapport a été établi pour to	utes les revendications		
	eu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
	LA HAYE	25 juillet 2001	Evan	s, A
X : partic Y : partic autre A : arrière	TEGORIE DES DOCUMENTS CITE ulièrement pertinent à lui seul ulièrement pertinent en combinaisoi document de la même catégorie =-plan technologique aption non-écrite	E : document de date de dépât avec un D : cité dans la de L : cité pour d'aut	cipe à la base de l'inv brevet antérieur, mais ou après cette date emande	vention publié à la

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.

EP 01 42 0020

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits members sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-07-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 277 4 631	Α	13-08-1999	AUCUN	
GB 1336697	Α	07-11-1973	AUCUN	1000 1007 1000 1000 1007 Turn date 1000 1004 1004 1004 1005 1006 1006 1006 1006 1006 1006 1006
		a refer also delle film facili delle film delle	and also the the the control of the the the the control of the con	

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

EPO FORM P0460